

MOT DU PRÉSIDENT



Monsieur Robert Wares,
Président de l'ordre, lors
de la dernière assemblée
générale

Chers collègues, membres géologues et géologues stagiaires, je vous offre mes souhaits pour 2014 et je vous invite à prendre connaissance de quelques réflexions sur l'évolution de la profession et de notre ordre professionnel.

Le ralentissement économique mondial dans le domaine des ressources a entraîné une diminution importante de l'exploration minière l'an dernier. Les incertitudes politiques du Québec ont apparemment aggravé ce phénomène au Québec. La

situation pour 2014 s'annonce incertaine malgré quelques indices encourageants pour l'économie mondiale mais il est trop tôt pour prévoir l'évolution de l'exploration minière au Québec. Les activités en aménagement et en environnement sont quant à elles tributaires de l'activité économique générale qui demeure ralentie au Québec. En conséquence, les emplois pour les géologues ne croissent plus comme durant la décennie précédente et les nouveaux diplômés risquent d'avoir plus de difficulté à se trouver une place, bien que plusieurs indices laissent croire que la pénurie mondiale de professionnels en géologie continuera.

Notre Ordre arrive cette année à un point charnière dans son existence : depuis sa création en 2001, l'Ordre des géologues du Québec a mis en place tous les outils règlementaires nécessaires à l'encadrement de la profession bien que certaines tâches soient inachevées. La principale ombre à ce tableau demeure le défaut de modifier la définition de l'exercice réservé dans la loi sur les géologues. Vous pourrez lire un compte rendu de l'évolution du projet de loi en ce sens dans ce numéro.

Les principales tâches inachevées (hors la Loi sur les géologues) concernent d'une part la mise en place du nouvel encadrement des stages par les diplômés désirant obtenir un permis de géologue et d'autre part l'adoption de guides et directives concernant l'exercice des géologues.

Arrivé à ce point charnière de l'existence de l'Ordre, le Conseil d'administration a entrepris de revoir le plan stratégique pour les prochaines années. Dans cette révision du plan stratégique, tous les membres seront consultés et invités à donner leur opinion sur divers éléments ou hypothèses en considération par le Conseil. Vous serez donc bientôt invités à répondre à des sondages.

Comme président et géologue membre de l'Ordre des géologues du Québec, je suis très fier de ce que nous avons accompli à ce jour. Néanmoins, ceci n'est que le début et votre contribution sera essentielle au succès futur de l'Ordre.

Les défis à relever par l'Ordre et la profession demeurent :

- | **Finances** : l'Ordre devra continuer à trouver des revenus adéquats en maintenant une bonne gestion pour faire face à ses obligations;
- | **Adhésion** : l'Ordre est encore jeune et l'adhésion de tous les géologues n'est pas acquise avec des conséquences diverses sur la tolérance de l'exercice illégal ou de pratiques douteuses;
- | **Compétences** : l'amélioration et le contrôle des compétences de ses membres seront les enjeux principaux à relever dans le futur.

Votre contribution est nécessaire pour la bonne marche de votre ordre. En premier lieu, invitez vos partenaires à agir en conformité avec la loi sur les géologues et signalez toute instance d'exercice illégal. Deuxièmement, contribuez activement au fonctionnement de l'Ordre et à l'amélioration de la pratique en vous impliquant auprès de votre Ordre.

Dans ce contexte, je vous souhaite à tous la santé et le succès escompté face aux défis de votre carrière professionnelle.

Robert Wares, géologue
Président

SOMMAIRE

Mot du président.....	1
Décisions du Conseil d'administration	2
La loi sur les géologues : état du dossier	2
Formation continue	4
Notarius	5
Membres	6
Tableau d'honneur : Monsieur Desh B. Sikka, géo.	7
Contribution des membres	7
Vers l'obtention du permis : rubrique à l'intention des stagiaires.....	8
In Memoriam	9
Notes et avertissements	9

DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunions de novembre et décembre 2013

RÉGLEMENTATION ET ENCADREMENT DE L'EXERCICE

NOMINATION AU COMITÉ DES EXAMINATEURS

Le Conseil a résolu de nommer Monsieur Michel Malo, géologue et ingénieur, Ph.D., professeur et chercheur à l'INRS-ETE, au Comité des examinateurs en remplacement de M. Bernard Long dont les services au comité ont été très appréciés ces dernières années.

FONCTIONNEMENT DE L'ORDRE

PLAN STRATÉGIQUE

Les administrateurs ont entrepris une mise à jour du plan stratégique revu la dernière fois en 2009. Avec l'adoption des derniers règlements de l'Ordre et, en espérant l'adoption prochaine de modifications à la loi sur les géologues, la mise en place de l'Ordre des géologues sera bientôt achevée, l'heure est donc venue de passer à l'élaboration d'un nouveau plan stratégique. Les membres seront appelés à contribuer à ce plan stratégique.

GOUVERNANCE

Le Conseil d'administration a procédé à une analyse des objectifs et des pratiques de gouvernance mis en place depuis 2005. Suite à cette analyse, le Conseil a décidé de mettre en place le dernier volet prévu aux politiques de gouvernance concernant la révision de la performance du Conseil.

CONSEIL CANADIEN DES GÉOSCIENTIFIQUES PROFESSIONNELS

Le Conseil d'administration a décidé d'intervenir auprès des membres du CCGP pour souligner l'urgence d'agir dans la première moitié du 2014 afin de réformer l'organisation. Dans le même élan, le Conseil a décidé d'informer le CCGP que la participation de l'Ordre des géologues n'est pas assurée au-delà de juin 2014 si des changements substantiels ne se matérialisent pas.

LA LOI SUR LES GÉOLOGUES: ÉTAT DU DOSSIER

Cet article vise à informer les membres de l'Ordre des géologues de la situation dans le projet de modification de la loi sur les géologues en rappelant les enjeux et les démarches historiques et en décrivant les derniers événements.

ÉTAT DU PROJET DE LOI : un premier projet de loi visant à modifier cinq lois professionnelles dont la loi sur les géologues a été présenté en mai 2012. Ce projet est mort au feuilleton lors des élections de 2012. Un nouveau projet (projet de loi 49) a par la suite été présenté en juin 2013 et a fait l'objet d'audiences particulières à la Commission sur les institutions les 7 au 12 novembre 2013. Le projet est actuellement entre les mains du gouvernement qui pourrait le présenter pour adoption dans les prochaines semaines. Si des élections surviennent avant son adoption, le projet mourra au feuilleton...

RAPPEL HISTORIQUE : l'Association des géologues du Québec a été incorporée en 1968 avec comme objectif explicite de créer un ordre des géologues. Des démarches en ce sens ont été effectuées sans résultat en 1976 lors de la création du système professionnel moderne du Québec avec le Code des professions. Des démarches similaires ont été entreprises à plusieurs reprises sans résultat concret malgré un avis positif de l'Office des professions en 1991. Le gouvernement du Québec a finalement créé l'Ordre des géologues en 2001 en réaction aux nouvelles normes des marchés financiers (normes 43-101).

DÉMARCHES RÉCENTES : depuis 2001, l'Ordre des géologues est insatisfait du fait que les activités réservées de la *Loi sur les géologues* y sont limitées aux avis et rapports concernant des projets dans le domaine des ressources. Une telle définition du champ réservé est inadéquate en vue de la protection du public.

Après avoir assuré la mise en place des fondements de l'Ordre, le Conseil d'administration s'est attaqué à la modification de la loi sur les géologues. Des démarches en ce sens ont été effectuées dès 2005 auprès des autorités responsables sans résultat concret (le mémoire publié en 2006 se trouve sur le portail de l'Ordre).

En parallèle, des professions du secteur des sciences appliquées et de l'aménagement (agronomes, architectes, arpenteurs-géomètres, chimistes, ingénieurs, ingénieurs forestiers) recherchaient des changements législatifs et des conflits s'aggravaient entre l'Ordre des technologues professionnels du Québec (OTPQ) et plusieurs ordres. Pour régler ces conflits, en 2008, l'Office des professions du Québec (OPQ) a créé un groupe de travail et de conciliation sous l'autorité de M. Diamant en vue de proposer des modifications législatives permettant d'accommoder les demandes de l'OTPQ. Les ordres du secteur ont été invités à participer au processus et les ordres suivants ont décidé de participer : agronomes, architectes, chimistes, géologues, ingénieurs et ingénieurs forestiers; ces derniers ont cependant dû se retirer plus tard pour des circonstances particulières.

Suite à la page 3

L'objectif initial de l'OPQ était de faciliter l'autorisation de l'exercice d'activités réservées (définies dans les lois des diverses professions) par les technologues en privilégiant l'adoption de règlements d'autorisation en vertu de l'article 94h du Code des professions. Très tôt dans le processus, on a constaté que les lois professionnelles existantes devaient être modifiées pour rendre réalisable l'objectif et aussi pour corriger certains problèmes particuliers. L'OPQ a donc entrepris un projet législatif pour traiter simultanément tous les dossiers. C'est ainsi qu'une première ébauche de projet de bill omnibus a vu le jour en 2009 incluant des propositions de modification de la *loi sur les géologues*.

Dans la suite du processus législatif, dès 2010, des consultations ont été menées en parallèle par l'Ordre auprès des divers groupes concernés et par l'OPQ auprès des institutions gouvernementales. Pour bien appuyer ces consultations, l'Ordre a fait des présentations publiques sur le projet lors d'événements tels le congrès annuel de l'ACLE et celui de Réseau environnement. Peu d'objections ont été manifestées concernant les modifications à la *loi sur les géologues*, par contre, des objections ont visé les projets de modification d'autres lois professionnelles.

Il importe de noter que, tout au long de ces démarches, l'objectif global demeurait de permettre l'autorisation d'activités réservées par des technologues par des règlements sous l'article 94h du Code.

Durant les consultations, trois groupes ont manifesté des objections par rapport au projet de *loi sur les géologues* : l'Ordre des ingénieurs qui a prétendu que les géologues n'étaient pas qualifiés pour la modélisation et que cette activité ne fait pas partie du champ d'activité des géologues; l'Association des biologistes qui a prétendu que le projet de loi empiétait sur des activités des biologistes; des géomorphologues qui ont affirmés qu'ils seraient exclus d'un domaine d'activités pour lesquels ils sont qualifiés. Après discussions avec l'OPQ et les intervenants concernés, ces objections ont été résolues comme suit : l'Ordre des ingénieurs a retiré ses objections; une mention excluant les êtres vivants a été ajoutée dans le projet de loi sur les géologues pour rassurer les biologistes; l'Ordre des géologues a indiqué que les « géomorphologues » pourront faire valoir leurs qualifications et être intégrés à l'Ordre des géologues le cas échéant. Il est à noter que le titre de « géomorphologue » n'est pas contrôlé et qu'il n'existe pas de profil uniforme de qualifications de sorte que les personnes qui se désignent ainsi devront faire l'objet d'évaluation au cas par cas.

Suite à ces consultations, l'OPQ a préparé un projet législatif durant 2011 qui a par la suite été déposé à l'Assemblée Nationale par le Ministre responsable en mai 2012. Ce projet de loi est mort au feuillet en septembre 2013 et a ensuite été repris dans le projet de loi 49.

Lors des audiences de novembre 2013, quelques interventions ont causé plus ou moins de surprise avec des conséquences

variées. Pour la *loi sur les géologues*, les interventions de l'Association des biologistes (ABQ) et de la Confédération pour le Rayonnement Étudiant en Ingénierie (CREIQ) avançaient des positions mal étoffées qui visaient clairement leurs intérêts; la position de l'AQVE était connue et a été déclarée irrecevable par le porte-parole de l'Ordre lors de la commission parlementaire. Les allégations infondées de l'ABQ et de la CREIQ ont été réfutées par l'Ordre dans un addendum à son mémoire auprès de la commission.

L'intervention la plus surprenante a été celle de l'OTPG qui réclame d'enchâsser (à l'article 37.1) du Code des professions des activités réservées pour les technologues dans chacun des champs d'activités des professions du secteur des sciences appliquées. Bien que l'intervention de l'OTPG vise principalement les champs des ingénieurs et architectes, cette intervention surprise va à l'encontre des efforts dirigés par l'OPQ depuis 2008 (en vue de faire des règlements d'autorisation). De plus, les demandes de l'OTPG oublient l'entente convenue avec l'Ordre des géologues lors des discussions sous l'égide de l'OPQ. Pire encore, l'OTPG demande que ses membres soient habilités à exercer des activités réservées aux géologues pour lesquelles ils ne sont nullement qualifiés.

L'étude du projet de loi continue suite aux audiences particulières de la *Commission des institutions*, mais l'Ordre des géologues n'a reçu aucune information claire sur la suite des démarches. Néanmoins, la rumeur veut que l'adoption prochaine du projet de loi 49 serait mise en cause et les principales raisons n'en ont rien à voir avec le dossier de la *loi sur les géologues*.

Encore une fois, comme disait Bismarck : « *Les lois c'est comme les saucisses, il vaut mieux ne pas être là quand elles sont faites* ».

ENJEUX ET RÔLE DES MEMBRES :

Si le projet de loi 49 meurt au feuillet, la situation actuelle va perdurer et les secteurs d'activité en géologie où la santé et le bien-être du public sont le plus en jeu vont continuer à n'être sujets à aucun contrôle professionnel obligatoire. La crédibilité du système professionnel québécois en est affaiblie.

Quoi qu'il en soit, il faut comprendre que les lois professionnelles ne sont pas prioritaires pour les partis politiques et les députés siégeant à l'Assemblée Nationale. Cette conjoncture est le fait de la méconnaissance générale de la « chose professionnelle » et du peu de capital politique à tirer d'une intervention dans les lois professionnelles.

La politique étant ce qu'elle est, les membres de l'Ordre peuvent intervenir auprès de leur député pour les inciter à faire adopter les modifications proposées à la loi sur les géologues...

Alain Liard, géo.

PÉRIODE DE RÉFÉRENCE

(1^{er} avril 2012 au 31 mars 2014)

Dans votre déclaration d'activités de formation continue, assurez-vous de ne déclarer que les activités réalisées DEPUIS le 1^{er} avril 2012. Si certaines activités s'étalent au-delà de la période de déclaration (soit avant le 1/04/2012 ou après le 31/03/2014), déterminez le nombre heures qui s'appliquent seulement à la période de référence en cours. Ainsi, vous ne déclarerez que les heures pour la période actuelle. Prenez soin de bien documenter le nombre d'heures de formation (dans vos dossiers).

DÉCLARATION EN LIGNE

Déclaration d'activités organisées par l'Ordre

Si vous vous inscrivez en ligne à un événement organisé par l'Ordre, les heures de formation vous seront créditées automatiquement (après validation de votre présence à l'événement). Veuillez ne pas déclarer ces heures car vous créez alors un doublon dans le système qui sera refusé.

Les géologues qui participent à une activité organisée par l'Ordre SANS s'y être préalablement inscrit en ligne doivent déclarer leurs heures eux-mêmes (même s'ils avaient signé la feuille des présences).

DEMANDE DE DISPENSE : SOUMETTEZ-LES À L'AVANCE !

Si vous prévoyez demander une dispense de formation continue en vertu de l'article 8 du règlement, ne tardez pas à le faire. Les demandes de dispense de formation continue obligatoire doivent être soumises au Conseil d'administration de l'Ordre et il y aura donc un certain délai avant que vous n'obteniez la décision de l'Ordre.

Sauf dans le cas d'une situation imprévue, comme un accident ou une convalescence, qui vous empêcherait de suivre toute activité de formation, il faut soumettre votre demande de dispense à l'avance. Étant donné que le règlement en est à sa première période d'application, nous prendrons en considération toute demande de dispense mais sans garantie et une demande de dispense déposée à la fin de la période de référence ne sera pas traitée.

L'article 8 du règlement décrit plusieurs situations qui se prêtent à une demande de dispense de formation continue; les paragraphes suivants visent deux de ces situations :

Vous prévoyez prendre un congé parental?

Dès que vous obtenez les pièces justificatives en appui à votre demande de dispense, écrivez-nous (poste ou courriel) pour demander une dispense. Le Conseil d'administration déterminera le nombre d'heures de dispense de formation continue qui vous est accordée.

Vous exercez dans une autre province ou territoire où vous avez aussi une obligation de compétence?

L'article 8 du règlement vous permet de demander une dispense si vous avez déjà satisfait à cette obligation pour la période de référence en cours. Soumettez votre demande et les pièces justificatives.

FORMATION CONTINUE EN LIGNE

Fort participation à des événements tenus à Montréal l'automne dernier et accessibles en webdiffusion

Le 25 novembre dernier, l'Ordre a été l'hôte de l'hydrogéologue américain John Jansen. Ph.D., PG. Cette conférence, offerte dans le cadre de la 2013 McEllhiney Lecture par la National Ground Water Association, était accessible en webdiffusion par le réseau du GRIES en collaboration avec le département des Sciences de la Terre et de l'Atmosphère de l'UQAM. Merci au Professeur Florent Barbecot et à Madame Miryane Ferlatte d'avoir facilité la diffusion de cette conférence en donnant accès au réseau du GRIES ; ceci a permis à une quarantaine de membres de participer à cette formation à distance (vs autant en salle).

Les géologues intéressés à obtenir le fichier de la présentation de Monsieur Jansen sont priés de contacter Madame Suzanne Leclair (s.leclair@ogq.qc.ca).

Nous remercions aussi chaleureusement le Professeur Michel Jebrak et Madame Charlotte Cappé-Kerbarth d'avoir rendu le séminaire sur le financement accessible en webdiffusion aux membres de l'Ordre. À l'avenir, l'Ordre essaiera de répéter de telles expériences en créant des partenariats avec des institutions ou organismes utilisant cette technologie.

Nouveauté en ligne

Un nouveau portail de cours universitaires en ligne ouverts à tous est maintenant disponible en français. Le site FLOTS (<http://www.ocean-flots.org/>) est le fruit de la collaboration de six établissements d'enseignement supérieurs francophones, dont l'université de Montréal et l'École polytechnique. C'est une bonne nouvelle car de tels sites de formation sont généralement en anglais (pour une excellente offre par le MIT voir <http://ocw.mit.edu/index.htm>). Toutefois, la plupart des cours de FLOTS sont des cours de base et conviennent peu ou pas aux besoins de formation continue des géologues. Nous vous conseillons de vous en prévaloir avec réserve et de surveiller les développements de FLOTS pour des formations qui pourraient s'avérer intéressantes pour les géologues.

Pour toutes vos questions au sujet de l'admissibilité de vos formations, nous vous invitons à consulter le guide que nous avons publié sur le maintien des compétences (voir <http://ogq.qc.ca/publications/guides-et-directives>). L'Ordre ne préautorise pas d'activités spécifiques; chaque géologue a la responsabilité de choisir des activités en vertu des articles 2 et 3 du règlement.

L'évolution de votre **SIGNATURE**



Notarius vous invite à une présentation de 90 minutes sur l'utilisation de la signature numérique pour authentifier les documents sur support technologique. Vous apprendrez aussi les nombreux avantages à basculer à un environnement sans papier dont la réduction de vos coûts et l'augmentation de votre productivité.

Cette présentation est admissible à votre programme de formation continue selon les ententes. Une attestation sera remise sur place.

Sommaire de la présentation

1. Qui est Notarius?
2. Notre rôle avec votre ordre ainsi que d'autres regroupements de professionnels.
3. Exigences légales et réglementaires pour les documents électroniques.
4. La signature numérique, sa technologie expliquée et démystifiée.
5. Démonstration complète de la Trousse de signature numérique de Notarius.
6. Bénéfices de la signature numérique dans les opérations d'affaires moderne.
7. Période de questions et réponses.

Où et Quand: (Période d'inscription de 30 minutes avant chacune des sessions.)

Veillez suivre ce lien :

<http://www.notarius.com/events/presentation-sur-l-utilisation-de-la-signature-numerique>

Veillez confirmer votre présence par courriel à julien.pinard@notarius.com ou par téléphone au 1 888 588-0011, poste 1272, en mentionnant votre choix de session.

***** Cette présentation est gratuite. Cependant les places sont limitées. *****

Julien Pinard, Directeur de comptes
www.notarius.com/professionnels

Renouvellement 2014-1015

La période de réinscription annuelle commencera bientôt! Le système de renouvellement en ligne sera disponible à compter du 1er février 2014. Nous vous encourageons à vous réinscrire tôt et de ne pas attendre à la fin mars pour remplir votre déclaration obligatoire et payer votre cotisation.

Le 14 janvier 2014, l'Ordre compte 1154 membres dont 875 géologues et 227 géologues stagiaires auxquels s'ajoutent 14 géologues inactifs, 36 géologues retraités et deux membres honoraires.

Lors des réunions des 5 novembre et 10 décembre 2013, le Conseil d'administration a délivré 12 permis de géologue et 2 permis temporaires. Depuis le 23 octobre dernier, 6 géologues et 10 stagiaires se sont inscrits auprès de l'Ordre, souhaitons la bienvenue à :

Géologues

Nom	Prénom
Azoulay	Axel
Defer	Gérard Francis
Leblanc	Éric

Nom	Prénom
Morgan	Jeffery
Ndjou'ou	Anne Clarisse
Paré	Frédéric

Stagiaires

Nom	Prénom
Bamba	Abraham N' Valoua
Bennia	Mouhamed Haithem
Bernard	Alexandre
Bustros-Lussier	Elyse
Ikonga	Blaroth Labom

Nom	Prénom
Mellier	Helene
Morin	Annick
Morteau	Bertrand
Patenaude	Marc Thomas
Shenoda	Fayez Seif Sharopeem

RADIATIONS

Les noms de membres ont été retirés du tableau suite à leur démission. Ces radiations sont administratives et sont indiquées comme telles aux dossiers de ces personnes.

Nom	Prénom	No	Lieu	Statut
Kiansa	Kambiz	1531	Dorval	Stagiaire
Frydecki	Janusz	0217	Québec	Géologue

TABLEAU D'HONNEUR

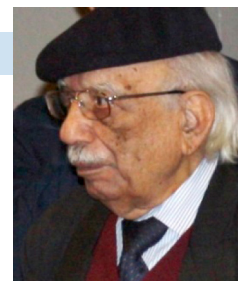
Monsieur Desh B. SIKKA , géo., Ph.D. , Récipiendaire du «SITARAM RUNGTA MEMORIAL AWARD»

Le doyen de nos géologues, Monsieur Desh B. SIKKA , continue sa carrière de 65 ans et a récemment fait l'objet d'un nouvel honneur en recevant le prestigieux prix de mérite *SITARAM RUNGTA MEMORIAL AWARD 2013* de la *Society of Geoscientists and Allied Technologists* (SGAT) aux Indes.

Diplômé de l'université du Punjab en 1945 et titulaire d'un Ph.D. de McGill en 1960, Monsieur Sikka est inscrit au Tableau de l'Ordre comme géologue ACTIF et agit à titre de consultant en géologie minière basé à Montréal. Monsieur Sikka a été un pionnier de l'utilisation de la géophysique aéroportée en exploration minière. Ses travaux ont aussi porté sur le développement des méthodes géochimiques pour localiser les gîtes minéraux et sur bien d'autres sujets, sur lesquels il a abondamment publié dans les revues scientifiques (un article de Nehru et Sikka sur les dikes et les essaims de dikes (*dike swarms*) est d'ailleurs sous presse!). Une recherche de «DB SIKKA» sur *Google Scholar* démontre que ses publications scientifiques ont été maintes fois citées, contribuant ainsi au développement de la géologie à l'échelle internationale.

Sa carrière l'a amené à contribuer au développement des ressources minérales dans de nombreux pays : les Indes, Canada, USA, Brésil, Égypte, Grèce, Mexique, Sierra Leone, et Soudan. M. Sikka contribue toujours son expertise en ressources minérales et appuie les activités de l'Ordre des géologues.

Nous offrons toutes nos félicitations à Monsieur Sikka!



Cliché de **Monsieur Desh B. Sikka** pris lors d'un des événements de l'Ordre auxquels il participe régulièrement.

CONTRIBUTION DES MEMBRES

Tel qu'annoncé en octobre, l'Ordre a sollicité et reçu les commentaires et suggestions des membres dans deux dossiers.

ENCADREMENT DES STAGIAIRES

La documentation produite ainsi que l'instrumentation en vue de l'acquisition et le contrôle des compétences durant un stage ont fait l'objet de consultation auprès de géologues d'expérience en comité ad hoc. Suite à ces échanges, une version finale des documents ou instruments est en production.

La prochaine étape qui débutera dans les semaines prochaines sera une période d'essai pour valider et tester les instruments en situation réelle d'exercice. La période d'essai est prévue de février à mai et visera à roder les procédures et guides en vue de l'encadrement des stagiaires.

Pour ces essais, il sera fait appel à des géologues ayant sous leur supervision des stagiaires qui seront invités à mettre en application l'instrumentation des outils de développement des compétences devant être déployés à partir de septembre 2014.

Ce projet qui a commencé en 2010 continue de bénéficier des contributions enthousiastes des membres dont près de 70 ont déjà contribué au projet.

GUIDE SUR LES COMMUNICATIONS

Un guide sur les communications sommaires a été commenté par plus de 25 membres et sera bientôt adopté par le Conseil d'administration. Nous remercions les membres suivants de leurs contributions : Bernard Boucher, Daniel Boulianne, Marie-France Bugnon, Louis Caron, Michel Champagne, Michel Crevier, Christian D'Amours, Richard Dahl, Jean Demers, Jean Descarreaux, George-Yvan Gagnon, Serge Gaudard, Guy Gosselin, Catherine Goulet, André Laferrière, Paul Laroche, Raymond Z. Legault, Claude Marcotte, Alain Moreau, Bryan Osborne, Réal Parent, Maryse Robidas, Marc Ruel, Jack Stoch, et Jeannot Théberge, Mousseau Tremblay.

Les contributions des membres ont permis de conforter le Conseil dans son intention de publier une directive sur le sujet et a aussi permis d'améliorer le guide pour en faire un outil efficace. Cette directive vise à préciser les obligations et attentes concernant les communications sommaires produites par les géologues dans le cadre des activités d'exploration et mise en valeur de ressources minérales. Une version anglaise du document sera produite après son adoption par le Conseil.

VERS L'OBTENTION DU PERMIS : RUBRIQUE À L'INTENTION DES STAGIAIRES

EXAMEN PROFESSIONNEL : PLANIFIER VOS AFFAIRES!

Vous avez maintenant au moins (ou presque) 36 mois d'expérience comme géologue stagiaire et songez à demander votre permis de géologue?

Le nouveau *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des géologues du Québec* stipule que votre expérience doit être reconnue AVANT de vous inscrire à l'examen professionnel. La délivrance d'un permis de géologue est conditionnelle à la réussite de cet examen professionnel.

Prévoyez déposer votre demande avec un dossier COMPLET à temps pour être présenté au Comité des examinateurs lors d'une des réunions mensuelles. Vous pourrez ainsi par la suite vous inscrire à une séance d'examen professionnel (à faire au moins 45 jours à l'avance).



Jean-Claude Blais, chez Agnico-Eagle, admis comme stagiaire en 2007, devenu géologue en 2009.¹

Pour un stagiaire inscrit auprès de l'Ordre, les étapes en vue d'obtenir le permis de géologue sont :

- Le cas échéant d'une équivalence partielle de formation, satisfaire aux conditions imposées par l'Ordre pour combler les lacunes de formation identifiées (les détails sont dans la lettre d'acceptation au statut de stagiaire);
- Avoir acquis au moins 36 mois d'expérience pertinente et attestée (veuillez utiliser les formulaires E1 et E2);
- Soumettre votre demande de permis de géologue (formulaire A, type A3) afin de faire reconnaître votre expérience en géologie;
- Une fois votre expérience reconnue par l'Ordre, réussir l'examen professionnel. Consulter le tableau ici-bas afin de planifier vos affaires au cours des prochains mois.
- Après réussite de l'examen professionnel réussi, le Conseil d'administration procédera à la délivrance du permis.

Date limite* pour qu'un dossier COMPLET de demande de permis soit soumis pour évaluation d'expérience	Date limite d'inscription	Date de l'examen
Dossiers déjà reçus pour la réunion de janvier	15 février 2014	14 avril 2014
Fin avril* 2014	6 juin 2014	21 juillet 2014
Fin juillet* 2014	5 sept. 2014	20 oct. 2014

*Les dossiers peuvent être reçus en tout temps mais seuls les dossiers complets (incluant au moins 2 recommandations) seront transmis au Comité des examinateurs (CX). Les dossiers doivent être transmis au CX au moins une semaine avant la réunion mensuelle.

Les informations détaillées sur la procédure à suivre et les formulaires (A, E1 et E2) sont disponibles sur le portail internet de l'Ordre (<http://www.ogq.qc.ca/admission/obtention-du-permis-de-geologue>) à «Vous êtes inscrit comme géologue stagiaire».

Les géologues stagiaires qui n'auront complété l'expérience requise au 1^{er} septembre 2014 devront se conformer aux modalités du règlement qui entreront en vigueur à cette date (détails à venir).

FORMATION CONTINUE : PAS D'OBLIGATION POUR LES STAGIAIRES

Le *règlement sur la formation continue obligatoire* ne concerne pas les stagiaires. Nous encourageons les stagiaires à faire des activités de formation continue; par contre les stagiaires n'ont pas à déclarer ces activités sous le règlement.

En vertu du règlement, lors d'une première inscription au Tableau de l'Ordre comme géologue, tous sont dispensés de formation continue obligatoire pour la période de référence en cours. La période de référence actuelle se termine le 31 mars 2014.

¹ S'il-vous-plaît, envoyez-nous des photos de vous au travail pour illustrer cette rubrique (avec autorisation de les publier). Les gens sur les photos de notre banque d'images sont tous devenus géologues...

IN MEMORIAM : JACQUES BÉLAND (1923-2013)



Après une retraite longue et paisible, Jacques Béland nous a quittés le 7 mai 2013. Il s'est éteint à Montréal, entouré des siens, à l'âge de 90 ans.

Jacques Béland a enseigné la géologie structurale à plusieurs cohortes d'étudiants devenus par la suite membres de l'Ordre des géologues du Québec. Michel Malo, Robert Marquis, Donna Kirkwood et Jean Goutier furent parmi les derniers étudiants à profiter de l'enseignement inspirant de Jacques Béland et témoignent de leur admiration et profond respect envers lui en partageant avec tous les membres de l'OGQ le souvenir de la magnifique carrière de ce grand géologue québécois.

Jacques Béland était originaire du Témiscouata. Il s'est initié à la géologie à

l'Université Laval avant de poursuivre ses études graduées à l'Université Princeton à l'époque où Albert Einstein y enseignait encore. De retour au Québec il fut pendant plusieurs années cartographe au ministère des Ressources naturelles où ses travaux de terrain le conduisirent à développer une expertise stratigraphique et structurale remarquable des Appalaches du Québec, une passion qui l'anima durant toute sa carrière. Jacques Béland a enseigné et occupé des fonctions administratives importantes au département de géologie de l'Université de Montréal jusqu' en 1989. Il y fut notamment directeur. L'Association professionnelle des géologues et géophysiciens du Québec (APGGQ) lui avait décerné le grand Mérite géoscientifique en 1994.

NOTES ET AVERTISSEMENTS

EXERCICE EN SOCIÉTÉ

Le règlement sur l'exercice en société est en vigueur depuis avril 2013. Ce règlement permet aux géologues d'offrir leurs services en se prévalant des avantages fiscaux de l'incorporation. Pour pouvoir se prévaloir de ces avantages, il faut néanmoins se conformer aux obligations du règlement. Ces obligations sont essentiellement administratives mais peuvent requérir des modifications à certaines pratiques ou structures au sein des sociétés visées.

À l'heure actuelle, très peu de géologues ont complété les formalités imposées par le règlement. Si vous exercez en pratique privée (en offrant des services professionnels à des tiers en contrepartie d'honoraires), veuillez consulter le règlement (http://www.ogq.qc.ca/files/media/pdf/lois/r.exercice_societe_fe.pdf) et assurez-vous que les démarches requises sont faites.

JOURNÉES CARRIÈRES

DANS LES ÉCOLES

Chaque année, des conseillers en orientation de partout au Québec nous contactent pour solliciter la participation bénévole de membres de l'Ordre lors des journées carrières dans les écoles. Nous remercions sincèrement les géologues qui répondent à l'appel.

Les journées carrières offrent une belle occasion de reprendre contact avec le monde du secondaire. C'est parfois un défi d'attirer l'attention des jeunes à son kiosque; il est préférable de bien se préparer et lorsque c'est possible, d'apporter des trucs à voir et à toucher en plus de présenter de belles photos de terrain sur ordinateur. Certaines écoles optent pour une formule «atelier» où l'on rencontre les élèves en classe. Bref, ces activités sont variées et les organisateurs sont généralement ouverts à vos propositions.

Si vous êtes intéressé à être bénévole pour de futures journées carrières, veuillez contacter Madame Suzanne Leclair (s.leclair@info.qc.ca) car nous souhaitons maintenir notre liste à jour.

DANS VOTRE MILIEU DE TRAVAIL

Depuis 2005, grâce à l'organisme «Jeunes Explorateurs», près de 12 000 jeunes de secondaire 4, 5 et de niveau collégial provenant de 13 régions du Québec ont bénéficié d'une occasion unique de découvrir le marché du travail en plus de vivre une expérience des plus enrichissantes pour les aider à faire un choix scolaire et professionnel éclairé. Le 10 avril prochain, ce seront près de 3000 jeunes qui auront la chance de profiter de cette opportunité.

L'an dernier, 3 jeunes avaient demandé à visiter un(e) géologue mais un seul avait été placé en milieu de

Suite de la page 9

travail (l'Ordre n'avait pas été contacté). Cette année, les organisateurs ont convenu avec l'Ordre que d'ici à la fin janvier, une fois que les professions choisies par les élèves participants seront connues, ils contacteront l'Ordre afin de jumeler ces jeunes avec un géologue dans sa région. Madame Suzanne Leclair, chargée d'affaires professionnelles à l'Ordre, lancera alors un appel aux membres (par courriel) des régions respectives des participants.

Si vous êtes intéressés à contribuer à la relève en faisant vivre une journée dans votre univers de travail, on vous invite à visiter le www.jeunes-explorateurs.org. Vous pouvez aussi contacter Audrey Bouchard au 418-643-3672 ou au 1-855-580-0865 pour plus d'information sur ce programme.

VOUS CHANGEZ D'ADRESSE OU D'EMPLOI? VEUILLEZ METTRE À JOUR VOTRE PROFIL.

Cette note est récurrente, en effet, mais il nous faut souligner que le défaut de signaler à l'Ordre tout changement dans vos coordonnées est un manquement à vos obligations sous le Code des professions qui peut entraîner des sanctions. Ne risquez pas une omission par inadvertance et ne tardez pas à mettre à jour votre profil dès qu'un changement survient! Quelques minutes en ligne suffisent pour mettre à jour votre profil. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez oublié votre code d'utilisateur et votre mot de passe pour l'accès à votre profil en ligne.

NOUVEAUTÉS SUR LE PORTAIL INTERNET DE L'ORDRE

Au portail internet de l'Ordre, le public peut maintenant accéder à une liste de géologues consultants (à l'onglet «Pour le Public»). Le secrétariat de l'Ordre recevait régulièrement des appels de personnes recherchant un hydrogéologue, un

géotechnicien, etc... et cet ajout au portail leur facilitera certainement les choses. Cette liste a été dressée à partir des données de la déclaration annuelle des membres. Si vous offrez des services au public, veuillez vérifier si vos noms et informations contacts apparaissent bien sur la liste. Au besoin, contacter le secrétariat pour nous aviser de toute modification car cette liste est un fichier pdf et n'est donc pas reliée directement aux informations du répertoire des membres. Ainsi, si vous modifiez votre profil sans nous en avvertir, la liste restera inchangée.

LE SAVIEZ-VOUS?

Votre signature, sur vos cartes d'affaires ou dans vos courriels, devrait se présenter selon le format suivant:

Prénom Nom, géo., grade (si M.Sc., Ph.D., etc.)
Spécialisation

Par exemple :

C. Laroche-Lasource, géo. M.Sc.
Hydrogéologue

Christelle Doré, géo. stag.
Exploration minière